


LOCALE

En bref

 1 min

Tarifification des cartes d'identité. Suite à une recrudescence d'arnaques, la mairie rappelle que le renouvellement ou la première demande de carte nationale d'identité est totalement gratuit. En cas de doute au moment de remplir le dossier sur internet, contactez la mairie, ne payez pas ! Le seul paiement qui puisse vous être demandé correspond à un droit de timbre fiscal de 25 € pour un renouvellement de titre suite à une perte ou à un vol.